

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Poste: 35 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annouces la ligne. 20 c
Réclames. 30
Fait divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS.
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 FÉVRIER

Les élections du 14 février

Pour n'être pas telles que nous les espé-
rions, les élections de dimanche ne sont pas
de nature à nous surprendre.

Le scrutin du 4 octobre avait été l'expres-
sion spontanée du sentiment public.

Le scrutin du 14 février a été le résultat
de la pression officielle et de la violence ad-
ministrative.

On avait invalidé les conservateurs, il
fallait par tous les moyens les empêcher
d'être réélus; on n'a reculé devant aucun
moyen.

Dans la lutte engagée, nous éprouverons
encore des échecs partiels, il se produira
quelques défaillances, il y aura des élec-
teurs qui hésiteront à se compromettre et se
laisseront intimider par les menaces et trom-
per par les mensonges.

Il faut toujours compter avec les surpri-
ses et pas plus s'exalter, pour un avantage
sur un point, que se décourager pour un
échec sur un autre point.

Mais dans un renouvellement intégral des
Chambres, il y a toujours l'espérance d'un
triomphe qui, déplaçant la majorité gou-
vernementale, surexcite les tièdes, pousse
les indécis, jette tous les électeurs dans la
mêlée.

Il faut toujours, dans des élections par-
tielles, tenir compte de ces éléments faciles
à déplacer, et que l'on retrouvera avec soi
quand les luttes générales seront engagées,
quand la pression officielle n'influera pas
sur leur vote.

Nous envisageons le scrutin de dimanche
tel, croyons-nous, qu'il doit être: comme
un enseignement, et nous ajoutons comme
une espérance.

Comme un enseignement, car il montre
qu'il faut continuer à s'organiser et à com-
battre; comme une espérance, car, malgré
la pression et les menaces, malgré les hésita-
tions d'un certain nombre d'électeurs,

malgré le gouvernement et la majorité ré-
publicaine, il s'est trouvé, dans chacun des
départements appelés à voter, un nombre
d'électeurs d'opposition compact, résolu,
que rien n'a fait reculer, et ont signifié au
parti républicain qu'ils étaient dédaigneux
de ses menaces, indifférents à ses promesses
et décidés à toujours lutter jusqu'au jour
où le triomphe définitif les récompensera
de leurs efforts.

Jamais un régime n'a rencontré en face
de lui une opposition aussi ferme dans ses
revendications, aussi nombreuse dans ses
manifestations. Un régime ainsi discuté,
qui ne triomphe que par l'appoint minime
de ceux qu'il intimide ou qu'il trompe, est
un régime sans stabilité, car il ne s'appuie
que sur une majorité sans consistance, est
un régime sans avenir, car il ne possède pas
la confiance, il ne peut compter sur les
dévouements, et est toujours exposé aux
surprises du scrutin.

L'indépendance de l'instituteur primaire.

Un instituteur primaire a-t-il le droit
d'aller à la messe?

Non.

Un instituteur a-t-il le droit d'exercer les
fonctions de secrétaire de la mairie?

Non.

Ainsi en décida la majorité républicaine
du Palais-Bourbon.

Le Sénat vient d'adoucir le texte de la loi
votée par des politiciens qui ne connais-
sent pas les campagnes et votent à tort et à
travers des sottises révolutionnaires comme
une corneille abat les noix.

Pendant le texte subsiste.

Par exemple, il est entendu que, le jour
où l'Etat payera aux maîtres d'école 200 ou
300 fr. de plus, on les leur reprendra sous
une autre forme en leur défendant de se
procurer les petits profits supplémentaires
dont ils jouissent aujourd'hui. Au moins,
de cette façon, s'ils ne gagnent rien, ils ne
perdront rien non plus. De quoi se plain-
draient-ils?

On avait prétendu aussi, à la Chambre,
leur interdire les fonctions de secrétaires
de mairie. C'était plus intelligent encore.
L'administration devenait tout simplement
impossible, dans une bonne moitié des
communes, du moment où l'instituteur ne
pouvait plus tenir les écritures, rédiger les
délibérations du conseil municipal, remplir
les nombreux tableaux de statistique de-
mandés par la sous-préfecture. Les hommes
qui proposaient cette mesure n'avaient évi-
demment jamais mis le pied dans la mairie
d'un village.

Ils désorganisaient tout, privaient l'ins-
tituteur d'un modeste mais précieux revenu,
grevaient d'une lourde charge les finances
locales. Mais que leur importait? On a
reculé devant une pareille absurdité. On
admet que l'instituteur puisse rester secré-
taire de mairie. Seulement, il lui faudra
l'autorisation de l'inspecteur d'académie.
Pourquoi?

Parce que ce sera une faveur subordon-
née au bon plaisir de l'inspecteur, lequel
l'accordera à tel maire sympathique et le
refusera à tel autre dont les opinions ne
plairont pas.

Pour concilier les choses, le ministre ne
proposait-il pas de faire intervenir aussi le
conseil départemental?

Deux formalités au lieu d'une.

Et tout cela sous le prétexte de protéger
l'indépendance de l'instituteur primaire!

Ne serait-il pas plus simple de l'attacher
à son école par une chaîne qui ne lui per-
mettrait pas de s'en écarter à plus d'un
mètre?

Chronique générale.

Hier, au conseil des ministres, on s'est
tout naturellement félicité du résultat des
élections, le ministre de l'intérieur et ses
collègues se sont congratulés sur les résul-
tats de la candidature officielle si hardiment
soutenue.

Une dépêche de l'Agence Havas annonce
qu'en Corse, trois républicains sont élus et
un bonapartiste, M. Gavini.

Mais notre correspondance particulière
contredit ainsi l'agence officielle:

« Contrairement aux résultats communi-
qués par l'Agence Havas, il y a bien, ainsi
que nous l'avons annoncé hier, ballottage
pour le quatrième siège législatif en Corse. »

Au Palais-Bourbon, les couloirs étaient,
hier, assez animés, bien que les commis-
sions réunies n'offrissent aucun intérêt. On
causait de la question d'expulsion des prin-
ces. La commission d'initiative se réunira
aujourd'hui; il est certain qu'elle repous-
sera la prise en considération de la propo-
sition d'expulsion; deux membres seulement
sont favorables.

LA SAINT-VALLÉE.

Trois mille survivants de la Commune ont
fêté la solennité intime et révolutionnaire
de la Saint-Vallée. Le drapeau rouge — le
cher drapeau — n'a pu flotter au bon soleil
de février. Les brigades centrales de la po-
lice et les escadrons des gardes de Paris ont
empêché cette exhibition. Les révolutionnai-
res se sont dédommagés de cette privation
par la profusion des fleurs et couronnes —
depuis la note tendre des cyclamen à cœur
rose jusqu'au cri brutal des tulipes à chair
violacée. Toute la gamme de l'écarlate, toute
la symphonie du rouge... un drapeau sai-
gnant et vivant, qui palpita étendu sur la
blancheur du marbre....

Les volés et assassinés de l'ordre actuel
ont salué librement « la révolution sociale
dont la Commune n'a été que la préface ».
On a glorifié à haute voix le drapeau rouge;
on a poussé le cri de guerre contre la socié-
té; on a fait l'apothéose de l'assassinat du
« bourreau » de Decazeville.

Sous l'œil paternel des représentants de la
force publique, des mandataires du gouver-
nement, les manifestants ont pu proférer les
plus violentes excitations à la guerre civile,

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Irkoutsk, octobre 18...

Mon arrivée a mis un rayon de bonheur dans le
regard de ma mère; cependant je ne puis me
faire d'illusions: sa constitution délicate a beau-
coup souffert du rude climat. Avec le froid qui
reparaît, la toux qui creuse, la toux qui déchire
reparaît aussi. Ma mère est pâle, d'une pâleur de
cire, sa démarche est alanguie; toute sa vie est
concentrée dans ses yeux bruns, si beaux, si ex-
pressifs, et parfois remplis de triste mélancolie.

La nuit, dès qu'apparaît mon père, ses joues
rougissent; elle est belle encore; mais cette
beauté, hélas! vient d'une rougeur de fièvre, et
ses mains sont brûlantes lorsqu'elles se posent
sur les miennes. Alors j'ai des moments de désola-
tion, et, à l'heure suivante, à l'heure du sommeil,
lorsque notre lampe est éteinte, je cache ma tête
sur l'oreiller et je pleure en silence.

Mon Dieu! mon Dieu! est-ce possible?... la
Sibirie lui sera-t-elle mortelle? Mais il y a des
médecins. Là-bas, chez le docteur des exilés,
n'ai-je pas vu de gros volumes? La science remplit

toutes ces pages; ne nous indiquera-t-elle pas
l'élixir de vie?

Et, lorsque je vois ma mère essayer l'un après
l'autre tous ces remèdes, et rester toujours pâle et
faible, une indicible angoisse m'envenime.

Que la science est donc vaine! Que peut-elle
contre la mort lorsque le pâle fantôme a choisi sa
victime? Comme il se rit des docteurs, comme il
se glisse en silence; et tandis que les hommes de
la science discutent, parlementent, vantent leurs
infaillibles remèdes, toujours le fantôme s'avance
dans l'ombre; il étend les bras; il fait signe... Il
faut le suivre.

Mais je sais, moi, un pays où le ciel est élément,
où le soleil d'octobre fait encore fleurir les violettes
aux creux des buissons, où les bruyères roses
émaillent les falaises, où les ruisseaux chantent
sous les peupliers. La glace, la neige, le froid
intense sont inconnus dans ce tiède pays de
Bretagne... Ah! si nous pouvions retrouver notre
patrie, ma mère se guérirait, et tout serait encore
comme aux anciens jours.

Irkoutsk, novembre 18...

Les jours ont passé et l'hiver est venu; l'hiver
sibérien. Quel supplice que cette nuit incessante;
une nuit de quatre mois. Quelle torture que ce
froid; c'est quelque chose d'après, de terrible.
Malgré mes fourrures, si je m'éloigne un instant
du poêle, je pleure de douleur. Je vis courbée en

deux, crispée: le géant de glace me serre à la
gorge. Si je pose ma main sur un objet de métal,
je jette un cri, ressentant une impression de brû-
lure. Impossible de sortir. Toujours, je reste près
de ma pauvre mère, que le froid anéantit.

Là-bas, dans la campagne, plus de verdure aux
tilleuls; plus de bruissements dans les herbes,
plus de murmures de ruisseaux. Tout est mort, et
la neige, tombant sans relâche, enveloppe d'un
linceul cette terre glacée. Comme il tombe en
flocons serrés, ce duvet de cygne! Quelle épais-
seur! Le pays entier n'est plus qu'un océan de
neige. Tout est nivelé, tout est silence. Les cloches
d'Irkoutsk ont cessé de résonner dans leurs
coupôles: le froid les briserait. Les hommes
quittent à peine leur demeure; la vie est comme
suspendue; seul le vent vient scander le grand
silence; il nous arrive en mugissements plaintifs;
parfois on dirait des râles d'agonie, l'agonie des
arbres dont les branches se tordent en désespé-
rées. Que de chênes centenaires, que de majes-
teux tilleuls seront fracassés dans cette lutte iné-
gale!

Et pendant que la neige tombe en silence, et que
dans les forêts hurlent les grands sapins du nord,
je me mets à songer... Oui, je songe... Je songe à
tous ceux que j'aimais là-bas, bien loin, dans la
vieille Europe. Ah! mes amis, mes chers amis de
Pologne, mes chers amis de Bretagne, lorsque

vous serez chaudement assis devant l'âtre, pensez
à ceux qui souffrent du froid: aux marins emprison-
nés dans les mers polaires, aux voyageurs qui
traversent les steppes glacées, aux exilés de la
Sibirie qui pleurent en se rappelant le soleil de la
patrie. Alors, faites une prière pour les pauvres
affligés, et demandez à Dieu de leur envoyer le
courage.

Ma mère décline chaque jour. Elle tremble sous
ses fourrures; et, sans cesse, augmente mon
inquiétude. Je n'ose en parler à mon père; mais
nous nous comprenons trop bien, hélas! lorsque
notre regard se fixe sur ce doux visage. Du reste,
je le vois très-peu, mon bien-aimé père. Tout le
jour, du matin au soir, près de Serge, il écrit
dans les bureaux de la forteresse. Notre isba ne
lui offre que les repas et le sommeil, la réparation
des forces épuisées, l'indispensable trêve au dur
labeur.

Le dimanche seulement, il dispose de quelques
heures. Souvent Serge l'accompagne, et le frère et
la sœur ne se lassent jamais de demeurer l'un près
de l'autre, regardant les étoiles se refléter sur la
neige, écoutant la bise qui se plaint, et rêvant,
rêvant tous les deux.

Irkoutsk, décembre 18...

Se figure-t-on bien aux pays catholiques ce
qu'est la privation de tout secours religieux?
L'âme se dessèche comme une prairie sans rosée.

les plus odieuses vociférations dont la conclusion a été le cri : Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale !

Aujourd'hui, l'on fête la Saint-Vallès, demain on fêtera la Saint-Delécluze. La France peut être tranquille : le gouvernement se charge de faire respecter l'ordre public !

Une dépêche de Decazville annonce que le propriétaire des forges de Gua vient de faire afficher un placard pour informer ses ouvriers que, son industrie n'étant pas rémunératrice, il lui était impossible d'augmenter leurs salaires.

Il ajoute que, si les mineurs ne sont pas satisfaits de leur sort actuel, il se verra dans l'obligation de fermer son usine et d'abandonner les forges de Gua.

Cette communication a causé une vive émotion parmi les ouvriers. Une certaine agitation s'est produite ; l'autorité a été prévenue et des troupes de renfort ont été immédiatement expédiées. A l'heure où je vous télégraphie, tout le bassin houiller est occupé militairement.

AJOURNEMENT DE L'EXPOSITION.

Nous apprenons que devant la répugnance manifestée par toutes les puissances européennes, le gouvernement a donné l'ordre d'abandonner les études commencées en vue de l'Exposition de 1889.

On sait, d'autre part, que nos chambres de commerce ne sont pas favorables à une Exposition simplement nationale.

Peut-être le projet sera-t-il repris pour 1890, mais rien n'est moins certain.

On lit dans le Figaro :

« Quelques nouveaux détails sur la grande réception de samedi soir chez M^{me} la duchesse de Chartres.

» M. le duc de Chartres recevait les invités au haut de l'escalier du magnifique hôtel de la rue Jean-Goujon, ayant à ses côtés son fils aîné, le prince Henri. Dans un des premiers salons, M^{me} la duchesse de Chartres se tenait debout avec la princesse Marguerite, sa fille, et plusieurs dames de sa suite.

» M. le comte de Paris, M. le prince de Joinville et tous les princes de la Maison d'Orléans étaient présents.

» Impossible d'énumérer toutes les personnes qui se pressaient dans les salons. Citons seulement les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie, d'Italie et de Portugal, les ducs de Broglie, de Noailles, Decazes, M. de Rothschild, M. Buffet, Cail, Ferdinand Duval, Bocher, Camille Roussel, Guéneau de Mussy, Dufeulle, Boucher, Albert Gigot, les princes Victor et François de Broglie, le marquis d'Harcourt, le vicomte de Bondy, le marquis de Beauvoir, le comte de Chevilly, etc., etc. »

MORT DE L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.

M^{gr} de Langalerie, archevêque d'Auch, est mort subitement dans la nuit de dimanche à lundi. Le vénérable prélat était âgé de

A certaines heures, la foi semble s'éteindre, le désespoir envahit... et pas une chapelle où l'on puisse s'agenouiller, pas un tabernacle où l'on puisse aller frapper ! Seulement, une fois, une seule fois par année, le czar nous autorise à recevoir les secours de notre divine religion.

Mais, qui nous les donnera, ces secours ? Qui voudra s'exposer aux dangers et aux effroyables fatigues du long voyage ?... Qui ?

La charité n'est-elle pas l'ange aux ailes puissantes ? Elle plane, elle épie toute souffrance ; et, sitôt qu'elle entrevoit une douleur, elle s'élance et vient mettre au cœur de ses apôtres sa tendresse, sa chaleur, ses flammes.

Tenant à la main le drapeau du sacrifice, l'apôtre se détache de la foule, dit adieu à la famille, à ses amis les plus chers, et, seul avec le crucifix, il pénètre partout où se trouve une âme affligée.

Le voilà en Europe, frappant au seuil des malheureux et des malades ; aux contrées tropicales, marchant, sous la chaleur brûlante, à la recherche de nouvelles brebis... Et, dans notre Sibérie désolée, on compte quatre moines toujours en traîneau, bravant la neige, bravant le froid intense et les souffrances inouïes, allant du Perm au Kamtchatka, d'Irkoutsk aux mers polaires. Comment ne pas être ému à en pleurer devant le dévouement de ces généreux ?

soixante-seize ans ; il était né à Sainte-Foy (Gironde).

Successivement professeur de physique et de mathématiques au grand séminaire de Bordeaux, secrétaire général de l'archevêché, professeur de droit canonique à la faculté de théologie, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, M^{gr} de Langalerie fut appelé, le 14 juin 1857, à remplacer M^{gr} Chalandon au siège de Belley, puis promu à l'archevêché d'Auch, par décret de M. Thiers, le 30 septembre 1874, et préconisé le 20 octobre suivant. Il était officier de la Légion d'Honneur.

LA RÉVOLUTION AU COLLÈGE DE FRANCE

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, vient de signer l'arrêté qui crée au collège de France un cours d'histoire de la Révolution française, conformément à une décision du conseil municipal de Paris.

M. Aulard est nommé titulaire de ce cours, dont l'ouverture aura lieu prochainement.

Si peu illustré qu'il soit, le nom seul de M. Aulard indique en quel esprit sera fait ce cours de révolution. La glorification du 14 Juillet ne laissera certainement rien à désirer. M. Aulard se promet de consulter le citoyen Basy sur un projet d'étude comparative des assassinats des Flesselles, Foulon, Berthier et Watrin.

Le tout, d'ailleurs, ne grève le budget que d'une pauvre douzaine de mille francs.

Un arrêt de la Cour d'assises d'Alger avait, le 11 mai dernier, condamné à 500 fr. d'amende un juré, M. Redon, pour refus de serment. La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par M. Redon.

Le serment exigé des jurés par l'article 312 du code d'instruction criminelle est prescrit à peine de nullité. Les jurés ne peuvent s'en dispenser sous prétexte de la liberté de conscience, et les cours d'assises n'ont pas le droit de les en affranchir. Le refus de prêter serment doit être assimilé à un refus de service. La sanction à ce refus est écrite dans les articles 397 et 398 du même code. Elle est de 500 fr. d'amende.

La cour d'appel d'Amiens, réunie en audience solennelle, a interiné les lettres de grâce par lesquelles le Président de la République a commué la peine de mort prononcée par la Cour d'assises de l'Aisne, le 7 novembre 1885, contre Delacour.

Ce dernier, âgé de trente ans, a la physionomie jeune et ouverte. Il attendait depuis déjà trois mois qu'il fut statué sur son sort, et il avait été condamné, après avoir fait des aveux complets, pour tentative de meurtre et attentat à la pudeur sur une femme de quatre-vingt-quatre ans.

Qu'ils soient bénis ceux qui tendent la main aux exilés. Qu'ils soient bénis ceux qui ont frémi en écoutant leurs plaintes. Notre foi est comme la flamme vacillante ; mais leur parole, souffle du ciel, va tout ranimer.

Le prêtre qui vint à nous pour les fêtes de Noël était un moine de l'Ukraine. Presque tous les exilés se rendirent à sa rencontre. A la lueur des reflets de neige, je le vis descendre de son traîneau. Une humidité glaciale givrait, de pointes d'aiguilles, sa longue barbe et la bure de ses vêtements. Ses membres devaient être tordus par le froid horrible enduré pendant un voyage de quarante heures. Il était pâle ; son regard avait une expression à la fois austère et céleste ; et, lorsque les jeunes enfants s'agenouillèrent sur son passage, il eut, en les bénissant, le sourire que devait avoir le divin Maître en disant : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

La veille, tous les Polonais des districts environnants s'étaient rendus à Irkoutsk, affamés de la manne divine, affamés de la sainte messe, que nous n'avions pas entendue depuis toute une année.

Il n'existe pas, dans la grande ville sibérienne, de chapelle catholique. L'office devait être célébré dans une salle basse de la forteresse. Pour dissimuler sa nudité et sa pauvreté, toujours généreuse, Olga Vilérief avait mis à notre disposition sa serre

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 février.

Les dispositions restent bonnes. On croit que toutes les complications de la question orientale vont disparaître et que la paix sera consolidée.

Nos rentes sont assez brillamment tenues : le 3 0/0 est à 81.90, l'amortissable à 84.35, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.60.

Les obligations du Crédit Foncier sont très-demandées. On recherche les Communales 1879. Les Foncières 1885 sont assez animées en raison du tirage du 5 mars. L'action cote 1,338.75.

La Banque d'Escompte est fermée à 443.75. La Société Générale cote 448.75.

Le Crédit Lyonnais reste de plus en plus délaissé à 517.50.

L'action Panama cote 555 fr. C'est le coup de la dépêche. Nous allons voir bientôt les télégrammes de M. de Lesseps père.

Les actions de nos chemins de fer sont sans changement : le Nord à 1,552, Orléans à 1,362, Midi à 1,160, Ouest à 878.75.

Nouvelles militaires.

UNIFICATION DES SOLDES.

Toutes les soldes des officiers et assimilés seront portées, le 1^{er} octobre prochain, au taux de l'artillerie.

Les hautes payes journalières des sous-officiers rengagés seront élevées d'un cinquième.

La solde des sous-officiers et assimilés, dans tous les corps, à celle des sous-officiers de la cavalerie.

Les hommes de troupes sont payés d'après les tarifs en vigueur dans l'infanterie.

Les gratifications renouvelables accordées aux militaires malades renvoyés dans leurs foyers sans une pension de retraite sont portées de 160 à 300 fr.

Les officiers montés toucheront une indemnité mensuelle de 45 fr. pour cheval. Le remaniement général des soldes sera appliqué dès la libération de la classe 1884.

LA TAILLE.

Nous rappelons que, pour contracter un engagement volontaire, il faut remplir les conditions ci-après, sous le rapport de la taille :

Infanterie : taille minimum, 4^m 54, pas de maximum de taille.

Artillerie : taille minimum, 4^m 64, pas de de taille maximum.

Cavalerie : cuirassiers, taille de 4^m 70 à 4^m 80 ; dragons, de 4^m 64 à 4^m 75 ; chasseurs et hussards, de 4^m 60 à 4^m 69.

Il n'y a pas de grosseur réglementaire ; il faut être robuste et bien portant, surtout pour les corps d'Afrique et la marine.

Le ministre de la marine vient de décider qu'une tolérance de taille jusqu'à 4^m 56 pourra être accordée aux jeunes gens de la classe de 1885 qui désirent s'engager dans les équipages et qui possèdent une aptitude physique ou professionnelle au-dessus de la moyenne ou une bonne instruction. Mais cette mesure ne s'applique qu'aux jeunes gens domiciliés dans les départements du littoral.

admirable ; oh, dans la chaleur constante des lampes et des calorifères, éclosent toutes les fleurs de l'Europe ; et toutes ces plantes sortant de la mousse, ces camélias blancs et roses, ces violettes parfumées, ces jacinthes, ces roses de Noël, ces jeunes sapsins à sombre verdure me rappelaient la patrie, la sainte Pologne.

Je tremblais d'émotion en aidant Mademoiselle à parer l'autel. Le missionnaire nous avait confié la petite caisse contenant les objets indispensables au culte : la pierre sacrée, le calice d'argent, la chasuble et l'étole.

Qu'ils étaient flétris, usés en certaines places, ces pauvres ornements ! Assise sous la lampe, ma mère passa plusieurs heures à les réparer. De ses mains tremblantes et enflées, si maigres et si blanches, elle mettait un peu de soie dans les vides, rebrodait ici une fleur, plus loin un feuillage, heureuse de travailler pour le roi du ciel, qui, le lendemain, allait habiter un instant au milieu de notre indigence.

(A suivre.)

A la barrière de Neuilly : Une femme du peuple apostrophe son mari qui marche en titubant. — Te voilà, faignant, propre à rien, vieux pochard ! — Comme t'es bête, ma femme !... Tu ne vois donc pas que c'est un moyen de passer de l'eau-de-vie sans payer d'entrée ?

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mouvement de troupes

Passage à Saumur du 25^e de dragons.

Le 25^e régiment de dragons, — état-major, 4^e et 2^e escadrons — comprenant 16 officiers, 280 hommes, 303 chevaux, allant de Nantes à Tours, séjournera à Saumur dimanche 21 et lundi 22 février.

Ces hommes logeront dans le quartier de Nantilly.

Passage à Saumur du 3^e de dragons.

Le 3^e régiment de dragons, — état-major, 3^e et 4^e escadrons, commandés par le colonel, et comprenant 21 officiers, 300 hommes, 300 chevaux, allant de Tours à Nantes, séjournera à Saumur le jeudi 25 et le vendredi 26 courant.

Ces hommes logeront dans le quartier des Ponts et de la Croix-Verte.

CIMETIÈRE DE SAUMUR.

AVIS. — Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'il va être procédé, pour les inhumations, à la reprise des terrains dans la partie de l'ancien cimetière longeant le nouveau.

Les personnes qui désirent acquérir des terrains de sépultures existant dans cette partie sont invitées à le faire sans retard. Saumur, le 16 février 1886.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

LE CONCERT DE M^{me} MERCIER-FISCHER.

Le grand salon de l'hôtel de la Paix était hier soir le rendez-vous d'une société choisie qui avait répondu à la gracieuse invitation de M^{me} Mercier-Fischer. La bonne idée qu'a eue notre sympathique pianiste d'organiser ce genre de concert, en s'assurant le concours d'artistes éminents, ne pouvait manquer d'avoir beaucoup de succès, et cette innovation devra porter ses fruits.

M^{me} Mercier-Fischer, l'excellent professeur de piano de Saumur, possède un talent remarquable : elle a montré hier soir les qualités sérieuses que demande la musique des Mendelssohn, des Weber, des White et des Beethoven.

M. Weber, le violoncelliste distingué dont nous avons fait tant de fois l'éloge, M. Goubeault, violoniste, directeur de l'Harmonie Saumuroise, et M. Fracassini, altoïste de l'Association artistique d'Angers, secondaient notre gracieuse compatriote.

Tous les morceaux ont été superbement exécutés et très-applaudis. Signalons cependant la merveilleuse romance de Weber, jouée par M^{me} Mercier-Fischer et M. Weber ; puis la finale du même, où les qualités des artistes se sont montrées sous leur vrai jour.

La romance barcarole de White, pour piano et violon, a été également fort goûtée. Enfin le programme a été écouté avec toute l'attention que mérite ces compositions de maîtres, et, comme nous le disions en commençant, les dilettantes devront savoir grâces à M^{me} Mercier-Fischer de leur donner quelquefois l'occasion d'apprécier cette musique de chambre qui, nous l'espérons, entretiendra dans notre ville le goût de la belle et savante musique.

M^{me} Mercier-Fischer nous fera connaître ultérieurement la date des autres séances qui amèneront certainement un plus grand nombre d'auditeurs.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 13 février

AFFAIRE CHESNAIS (LOUIS). — TENTATIVE DE MEURTRE.

Le 20 août 1885, Ribot, qui habite une petite maison isolée à Longué, couché dans son lit, lorsqu'il fut réveillé tout à coup par la détonation d'une arme à feu, tirée sur lui à bout portant. En même temps il ressentait une vive douleur à la gorge. Il sauta aussitôt à bas de son lit et aperçut un individu qui, après lui avoir porté un second puis un troisième coup, qui n'atteignirent pas, prit aussitôt la fuite.

Le surlendemain, d'après le signal donné par la victime, le nommé Louis Chesnais, âgé de 26 ans, ouvrier terrassier fut arrêté. Il reconnut qu'il s'était introduit au domicile du sieur Ribot en compagnie de deux autres individus qui faisaient

goût et qu'il avait l'intention de le voler, après l'avoir tué en lui tirant à bout portant un coup de revolver. La justice n'a pas pu découvrir les complices, que l'accusé prétend avoir eus pour accomplir son crime et dont il n'a pas voulu donner les noms.

La cour condamne Chesnais à 15 ans de travaux forcés.

AFFAIRE VENNEVIER (ALEXIS). — VOL QUALIFIÉ.

Au mois de février 1885, Alexis Vennevier, âgé de 27 ans, ouvrier dans une usine de Longué, vola un revolver à un de ses camarades. Quelque temps après, il fut condamné pour vol. Il sortit de prison au mois d'août 1885 et commença la série de vols qui l'amènent aujourd'hui devant la cour d'assises. Le 6 août, il pénétra à l'aide d'escalade dans la maison des époux Bourreau, cultivateurs à Brain-sur-Allonnes, et vola dans un tiroir une somme de 25 francs et divers objets.

Le 12 août, il volait une somme de 9 francs au sieur Boucher, cultivateur, dans la même commune. Le 24 août, il se rendit à Bourgueil et vola au préjudice d'un sieur Perrochon une somme de 73 francs. Le 31 août, chez les époux Moret, à Varennes, il soustrait une centaine de francs. Le 2 septembre, dans la même commune, nouveau vol de 145 fr., d'une montre et d'une chaîne en argent au préjudice des époux Couaneau. Enfin, il fut arrêté, le 7 septembre, au moment où il venait de commettre un vol de 60 francs au préjudice des époux Moriceau, à Neuillé. Ses antécédents sont mauvais. Il a été enfermé jusqu'à 20 ans dans une maison de correction.

La cour condamne Vennevier à 7 ans de travaux forcés.

ANGERS.

Samedi, à l'audience du tribunal correctionnel, est venue la plainte en diffamation de M. le curé de la Trinité et de M. Bernard contre le *Patriote* et la *Satire*. A l'appel de la cause, M. Gasté a fait savoir que le *Patriote* demandait une remise à une date indéterminée, au-delà du 1^{er} mars. La remise n'a pas été accordée. Le *Patriote* a fait défaut.

La *Satire* a aussi fait défaut. M. Affichard a dû plaider pour M. l'abbé Malsou et M. Bernard, par suite de l'absence de M. Gain, retenu comme juré aux assises.

Après la double plaidoirie de M. Affichard et le réquisitoire du ministère public, le tribunal a remis à quinzaine pour prononcer son jugement.

TOURS.

Hier matin, vers sept heures, est partie la 2^e colonne du 2^e chasseurs. Elle était commandée par M. le colonel Guérin d'Agon. MM. les généraux L'Hôte, Béziat et Bailod, et un certain nombre d'officiers de dragons, ont reconduit le régiment.

Comme la veille, une foule nombreuse était massée aux abords de la caserne, remplissant l'avenue de Grammont et la rue Royale.

Les fenêtres étaient garnies de spectateurs.

UNE FÊTE A CHENONCEAUX.

On lit dans le journal de M. Wilson :

« Le 24 juin prochain, doit avoir lieu à Chenonceaux l'inauguration de la grande galerie des fêtes. M. Charles Toché, l'excellent peintre, auquel a été confiée cette œuvre considérable, met en ce moment la main aux dernières fresques.

« Nous donnerons ultérieurement la description de cette galerie dont l'aspect est vraiment féerique.

« De grandes fêtes seront données à l'occasion de l'inauguration. On parle de 30 mille invités, d'une fête de jour et d'une fête de nuit. M. le Président de la République a bien voulu accepter l'invitation qui lui a été faite.

« L'histoire de Chenonceaux aux diverses époques sera représentée par des groupes costumés. On évalue à 3 ou 4,000 le nombre des personnages qui feront partie de ces groupes.

« Une véritable surprise sera ménagée aux invités. M^{me} Pelouse fera représenter dans la grande galerie des fêtes le ballet qui fut exécuté en présence de Catherine de Médicis.

« Ce divertissement sera donné avec le concours du corps de ballet de l'Opéra. La musique et la description des costumes ont été précieusement conservées dans les archives de Chenonceaux, et le ballet représenté en l'an de grâce 1886 sera la reproduction fidèle de celui qui fut donné en présence de Catherine, il y a trois siècles. »

ENCORE LES OURS.

Tandis que la *Touraine Républicaine* affirme chaque jour que les ours de la forêt de Chinon ne sont que de simples canards, la *Petite France* maintient que ces intéressants animaux se promènent réellement dans les bois de Saint-Avertin et sur les bords de la forêt chinonaise.

Si nous en croyons le correspondant du journal de la rue de la Préfecture, quatre cultivateurs de Cravant ont fait dernièrement la rencontre de ces mammifères.

Un voyageur de commerce, revenant d'Azay-le-Rideau à Chinon, aurait également aperçu un soir deux des loups échappés traverser la route de Tours, à 3 kilomètres de Chinon.

Enfin, il serait absolument certain que les habitants de Grandmont entendent toutes les nuits des hurlements terribles poussés par les carnassiers sur les landes de Saint-Benoît.

Nous attendons le démenti de la *Touraine*.

Par suite de la suppression des retraites militaires du soir, nos troupiers se trouvent exposés à rentrer au quartier trop tôt ou trop tard, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Aussi le ministre, dans sa haute sollicitude pour le soldat, viendrait-il de décider, si nous en croyons des personnes ordinairement bien informées, que chaque sous-

officier, caporal, brigadier et homme de troupe serait désormais pourvu, aux frais de l'Etat, d'un chronomètre d'ordonnance qui lui permettrait de connaître exactement l'heure.

Ces chronomètres seraient réglés sur l'horloge du quartier, tous les jours, après l'appel du matin, sous la surveillance de l'adjudant-major de semaine.

LES TRIBUNAUX TROP ZÉLÉS

Les tribunaux d'arrondissement de la Sarthe, dit le *Journal du Loiret*, sont de ceux que le régime actuel a le mieux accommodés à sa guise. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour plaire aux puissants du jour.

M. Corneille, ancien maire de Saint-Georges de la Couée, a été condamné par le tribunal de Saint-Calais sous prétexte qu'il avait promis une gratification aux distributeurs de bulletins de vote conservateurs s'ils remplissaient bien leur devoir. Cette prime offerte à des distributeurs de bulletins avait été qualifiée de corruption électorale par les juges républicains de Saint-Calais. Sous peine de prison et d'amende, les conservateurs devaient, d'après cette jurisprudence, faire distribuer leurs bulletins gratuits.

On apprendra sans étonnement que la Cour d'appel d'Angers, plus raisonnable et moins zélée, a infirmé l'étonnant jugement dont il s'agit.

Elle a également cassé un autre jugement du tribunal de Mamers qui, pour plaire à M. Marcel Hédin, l'un des gros bonnets républicains du pays, avait condamné un honorable cultivateur de Saint-Ouen de Mimbré, M. Beaucé, à 100 francs de dommages-intérêts et à 200 francs d'amende pour avoir, en causant, dans une auberge, apprécié d'une façon défavorable les mérites de cet homme politique.

La Cour d'appel d'Angers va être bien mal notée dans les régions officielles.

TUR PAR UN TRAIN.

Un déplorable accident est arrivé avant-hier sur la ligne de Nantes à Segré.

A 7 heures et demie, au moment où deux trains se croisent au boulevard de ceinture, près de Toutes-Aides, le sieur Leborgne, âgé de 57 ans, propriétaire à Toutes-Aides, se présenta au passage à niveau pour traverser la voie. Malgré les cris du garde-barrière, le sieur Leborgne, croyant avoir le temps de passer, s'engagea sur la double voie. Il venait de franchir la seconde voie, lorsqu'il fut saisi par la traverse de la locomotive qui le lança contre la barrière en fonte qui ferme le passage. La violence du choc fut si grande que l'énorme crochet qui réunit les deux parties de la barrière fut brisé.

Quand la voie fut libre, on se précipita au secours du malheureux Leborgne; mais il gisait sans vie dans une mare de sang, le crâne horriblement fracassé.

Cet accident est dû uniquement à l'imprudence du malheureux qui en a été victime.

MORT D'UN SÉNATEUR DE LA VENDÉE.

M. le comte Auguste de Cornulier, sénateur de la Vendée, vient de mourir à Paris.

M. de Cornulier occupait dans la Vendée une très-haute et très-honorable situation.

Elu, en 1868, conseiller général du canton de Montaigu, il fut appelé en 1876, par les électeurs de la Vendée, à les représenter au Sénat.

Le président du Sénat, en annonçant cette mort inattendue à ses collègues, a prononcé un éloge que tous ses amis ont ratifié.

M. le comte Auguste de Cornulier était avant tout l'homme du devoir; s'il était ferme dans ses convictions politiques et religieuses, personne n'était plus affable et plus conciliant que lui; dans ses relations, c'était un homme bon, aimable, voulant le bien.

La Vendée perd en lui un homme dont l'ascendant considérable se faisait sentir dans toutes les discussions à soutenir comme dans toutes les décisions à prendre.

UN COMMISSAIRE DE POLICE EN COUR D'ASSISES. — VOLS.

Voici un ancien commissaire de police qui comparait devant la cour d'assises de Loir-et-Cher, pour avoir volé des lettres chargées, que le courrier de Blois apportait en gare à Vendôme.

Broussier a d'abord été commissaire de police à Guise, dans le Pas-de-Calais, où il s'est signalé par le détournement de plusieurs objets trouvés et déposés au commissariat; au lieu de le révoquer, on lui a donné de l'avancement et on l'a envoyé à Vendôme, où il continua ses agissements; enfin il fut suspendu. Le 31 décembre dernier, vers quatre heures du matin, Broussier, qui connaissait la gare ou ne peut mieux, s'introduisit dans la petite cabine des postes, pendant que l'employé allait chercher un courrier au train de Paris, et fit main basse sur cinq sacs de lettres chargées dans lesquelles il trouva près de 2,000 francs.

La cour d'assises de Loir-et-Cher vient de le condamner à cinq ans de réclusion.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquisite pureté.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Indépendance du cœur

En ce moment Esther rentrait du marché avec la servante. Elle surprit cet attendrissement et ce baiser.

— Je gage, dit Hardoin à sa fille, que tu ne rapportes du marché rien de comparable à ces fruits que la bonne M^{me} Collineau nous envoie.

Il montrait la corbeille à Esther.

— Votre père les voit avec les yeux du cœur ! dit Pauline, en tendant ses deux mains à Esther.

— Je ne les trouve pas moins beaux que lui ! répliqua M^{me} Hardoin.

— Vous qui n'avez pas les mêmes lunettes !... ajouta Pauline en riant finement. Esther, continuant à elle, en enlaçant le col de M^{me} Hardoin dans ses bras, on prétend que vous ne nous aimez plus ?

— Qui prétend cela ?

— L'opinion publique ! dit Pauline, affectant toujours la gaieté.

— Je voudrais ne plus vous aimer, que je ne le pourrais pas ! riposta l'indéchiffrable. Ne portons-nous pas ici les chaînes d'une éternelle reconnaissance ?

— La reconnaissance est une chose dont je n'aime pas à entendre parler par la famille Hardoin. La famille Collineau est toute de cet avis. Si vous parlez de reconnaissance, je le dirai à papa.

Ces riens étaient modulés avec infiniment d'esprit et de grâce.

— Vous avez tant de choses à dire à votre papa ! hasarda Esther, qui avait toujours l'aventure de la lettre sur le cœur.

— Je lui dis tout, en effet ! riposta Pauline qui avait senti le coup.

Esther ne répliqua rien ; mais elle accompagna Pauline jusqu'à la porte du jardin, et, comme M^{me} Collineau allait sortir :

— Parlez-vous aussi à M. Collineau de la grande passion que mon père a pour vous ?

Etonnée et rougissante, Pauline regardait fixement Esther :

— Vous trouvez... que le commandant m'aime trop ? demanda-t-elle.

— Du moins, beaucoup pour un homme seul ! dit Esther avec un sourire perfide.

— Et vous êtes jalouse, alors ?

— Oh ! moi, je ne vais pas jusque-là ! Cette passion ne contrarie en rien la tendresse filiale, qui est beaucoup plus modérée !

— Je ne comprends pas, ma chère Esther. Quelle attention voulez-vous qu'un homme de l'âge de vo-

tre père fasse à une fillette de mon âge ?

— Allons, Pauline, il vient encore d'essuyer vos larmes en vous embrassant !

— Mais il ne se cache pas plus pour m'embrasser, que pour vous embrasser vous-même ! Devant mes parents, chaque fois qu'il vient avec vous, il m'embrasse ainsi !...

— Adieu et au revoir, ma future petite maman ! répliqua Esther, en embrassant à son tour M^{me} Collineau, qui, cette fois, ne répondit pas à cette caresse ironique. La porte du jardin s'était refermée.

Pauline raconta cet incident pénible à sa mère.

Ce jour-là même, Hardoin alla remercier, avec sa fille, M^{me} Collineau, de son présent. Il trouva ses amis un peu empruntés. Il entra sans façon, comme de coutume, dans la pièce où le marin avait rassemblé son astrolabe et ses engins de bord, quelques trophées de ses voyages et ses pipes. L'officier de terre choisit celle qu'il fumait de préférence chez l'homme de mer, la bourra, l'alluma de la main gauche et dit :

— Il y a longtemps, Collineau, que vous n'avez fumé mon tabac.

— J'ai pourtant à vous parler, répondit le marin.

— Allons-y, fit Hardoin, en s'asseyant sur le canapé.

— Commandant, reprit Collineau, après avoir tiré quelques bouffées de sa vieille pipe de cornouil-

ler, j'ai un conseil à vous demander : si vous étiez le père de Pauline, à qui, de préférence, la marierez-vous ?

— A l'homme qui lui plairait, dit le soldat sans hésiter, pourvu qu'il fût galant homme !

— Un galant homme, répartit Collineau, peut être trop pauvre, trop riche, trop jeune, trop vieux...

— Ou manchot comme moi ! interrompit le commandant, sans aucune malice.

Collineau en vit une, dans cette allusion de l'invalidité. Il pensa que son interlocuteur était à la question.

— Eh bien, discutez à votre point de vue les inconvénients possibles d'un galant homme, dit-il à son ami Hardoin. Je vous écoute !

— Vous avez dit : trop pauvre, Collineau. Sait-il du moins gagner sa vie en travaillant ? Alors il n'est pas trop pauvre ! Votre fille aura toujours de quoi vivre ? Pas d'inconvénient !

— Passons, dit Collineau.

— Trop riche ! J'aime moins cela. J'exècre l'égalité politique, vous le savez. Mais, entre époux, j'aime assez l'égalité financière : cela prévient les reproches ultérieurs !...

— Oui ! fit le marin. Ah ! sous ce rapport....

Mais il n'acheva point sa pensée, qui était : financièrement les Collineau et les Hardoin se valent.

(A suivre.)

HONORÉ DE BOURZELS.

Marché de Saumur du 13 Février

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k.	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	—	—
From. 1 ^{er} q. l'h.	77k.	—	—	—	—
Halle moyenne	77k.	—	—	—	—
Seigle	75k.	—	—	—	—
Orge	65k.	—	—	—	—
Avoine	50k.	—	—	—	—
Fèves	75k.	—	—	—	—
Pois blancs	80k.	—	—	—	—
— rouges	80k.	—	—	—	—
Colza	65k.	—	—	—	—
Chenevis	50k.	—	—	—	—
Farine, culas	157k.	—	—	—	—

La 50^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^o.
L'auteur y continue son étude de la Bavière. Outre une carte des trois Franconies, quatre gravures ornent le texte: des vues du château impérial de Nuremberg, de la cathédrale de Bamberg, du théâtre de Baireuth et de la Walhalla, près Ratisbonne.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6. en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 255 (14 février). Fiançailles précieuses. Les Rats, poésie, par Coelio, illustrée de 8 charmants dessins de L. T. Encore le Boulanger, ministre de la guerre. Le Don Quichotte normand. Assassinat de M. Watris, à Decazeville. L'amnistie. La circulaire Granet. La réclame d'Arlequin.

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, L'ART NATIONAL, par H. DU CLEUZIOU, a été adopté par la

Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.
Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 février:

TEXTE. — La comédie des Plaideurs de Racine. — L'Art gaulois au quatrième siècle avant notre ère, par M. Al. Bertrand. — Observatoire d'astronomie physique, à Meudon. — Monnaie (Sicile), par M. Georges Lafay. — La Vie d'un écolier suédois il y a cinquante ans.
GRAVURES. — Quoi? par le soupirail! composition et dessin d'Aublet. — L'Art gaulois au qua-

trième siècle (8 fig.). — L'Observatoire d'astronomie physique, à Meudon. — Un Chapitre du cloître de Monreale. — Une Fonderie: les Moulins, tableau de M. Gaidry. — Baradelle en argent de la collection de M. le baron Pichon.

TOUX-RHUMES

Bronchites chroniques, Catarrhes inévitables sont promptement et radicalement guéris par les merveilleuses

CELLULES de PIN d'AUTRICHE de MACK

Prix du Flacon: 2 fr. 50.
Aux personnes et surtout aux enfants qui ne peuvent pas plus avaler les Cellules que les autres Pâilles nous recommandons le Sirop (31) et la Pâte (4 à 50) au Pin d'Autriche de Mack.
Envoi franco contre mandat ou timb.-poste par le Dépôt général, M. TALLON, 24, rue de Valenciennes, Paris.
Exiger sur les boîtes et les signatures: JOSEPH MACK, MARIUS TALLON.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

L'adjudication qui devait avoir lieu le 25 FÉVRIER 1886, à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, poursuites et diligences du liquidateur de la Société Moreau et de Neuville, établie audit lieu, est remise à un jour qui sera fixé et publié ultérieurement.

Le liquidateur,
L. BONNEAU.

Études de M^e SOUÉE et BONIN, avoués, et de M^e HÉDELIN, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Après conversion de saisie immobilière,

Le mardi 2 mars 1886, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère dudit M^e HÉDELIN, place des Halles, 9, Angers,

DE DIVERS IMMEUBLES
En douze lots

I. LA TERRE DE LA COURIE

Située communes de Saint-Augustin-des-Bois et de Champocé (Maine-et-Loire);

II. DIVERS IMMEUBLES

Sis à la Roncellière, commune de Saint-Rémy-la-Varenne (Maine-et-Loire)

Le tout comprenant: château, réserves, dépendances, maisons d'habitation, métairies, terres, prés, bois et vignes d'environ 94 hectares.

Très-belle chasse.

La Terre de la Courie est distante de 4 kilomètres de la gare de Champocé et à 20 kilomètres d'Angers.

Mise à prix totale: 159,100 fr.

Nota. — Les douze lots pourront être vendus séparément ou en un seul lot.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour renseignements, à M^e HÉDELIN, notaire, SOUÉE et BONIN, avoués, et à M. QUARTIER, expert à Angers, boulevard du Roi-René, 43.

Pour insertion sommaire,
Signé: SOUÉE.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le jeudi 15 février 1886, à une heure du soir.

À Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu:

Bois de lits, buffet de salle à manger, table à rallonges et console en acajou, belle commode Louis XVI avec incrustations en cuivre, table de nuit, fauteuils, canapés, chaises cannées et garnies en tapisserie, glaces, pendule, rideaux, couvertures en laine et en coton, sommiers, matelas, couvertures, traversins, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine et fontaine en cuivre, bascule, poêle, cuisinière, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une vaste MAISON double

Avec nombreuses servitudes, Située au Pont-Fouchard, sur la route. Grand emplacement propre au commerce.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (133)

Établissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

ROBES & MANTEAUX

Coupe et Éléance.

M^{me} J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.

On demande des OUVRIÈRES et une APPRENTIE. (130)

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et falence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte élamée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

LIVRE-BARÈMES G^l. 1^o Toutes les multiplications faites; 2^o Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3^o Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. Prix: 2 f. 50. — S'adresser, à Saumur, à MM. ROBINE (rue Cendrière), BROU (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUD (mairie) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.

ON DEMANDE une caissière ayant l'habitude de la vente au détail. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIeux, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin. S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	81 75	82 05	Est	805	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	518
3 % amortissable	84 25	84 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1261 25	Ville de Paris, oblig. 1855 1860	524	523	Est	384 50	384 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1161 25	1161 25	— 1865, 4 %	524 50	527 50	Midi	385 75	385
4 1/2 %	106 50	106 90	Nord	1556	1550	— 1869, 3 %	407 50	406 50	Nord	392 50	394
4 1/2 % (nouveau)	109 40	109 60	Orléans	1362 50	1361 25	— 1871, 3 %	397	397 50	Orléans	387 75	387 50
Obligations du Trésor	512	511	Ouest	878 75	878 75	— 1875, 4 %	510	510	Ouest	385	385
Banque de France	4380	4380	Compagnie parisienne du Gaz	1325	1527 50	— 1876, 4 %	520 25	520	Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	384
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	2160	2166 25	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Paris-Bourbonnais	387 50	386
Comptoir d'escompte	980	990	C. gén. Transatlantique	481 25	482 50	Obligations communales 1879	463	464	Canal de Suez	590	590
Crédit Lyonnais	517 50	517 50	Russe 5 0/0 1870	97 75	97	Obligat. foncières 1879 3 %	457 50	458			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1338 75				Obligat. foncières 1883 3 %	273	273 50			
Crédit mobilier	215	218 75									